ACTION : VACCINATION

Prévention vaccinale en Région Centre-Val de Loire

2020

ARS Centre –Val de Loire
Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier
45000 Orléans – 02.38-77.32.32
Myriam RAUX, pilote du groupe régional vaccination
Françoise DAUMAL, documentaliste
Juillet 2020

Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Après une année 2018 marquée par l'extension des obligations vaccinales envers les plus jeunes, les évolutions réglementaires se sont poursuivies en 2019 avec parmi les plus notables :

- les modifications de la périodicité des examens médicaux obligatoires de l'enfant et du contrôle de la vaccination obligatoire,
- l'élargissement de la vaccination contre la grippe par les pharmaciens d'officine,
- la suspension de l'obligation professionnelle de vaccination contre la tuberculose par le vaccin BCG.

Ce bulletin présente, aux partenaires du groupe régional vaccination, le dernier calendrier vaccinal, les principales évolutions réglementaires et de l'actualité en la matière de cette dernière année.

Au regard du contexte lié à la pandémie du coronavirus et du confinement qui en a résulté, toutes les actions 2020 dans le cadre de la semaine de la vaccination ont été annulées.

L'ensemble des liens internet communiqués ont été vérifiés le 7 juillet 2020. Ce document a vocation à être réactualisé chaque année au moment de la sortie du nouveau calendrier vaccinal.

Table des matières

Calendrier 2020 4
La vaccination dans le contexte Coronavirus 5
Textes réglementaires - Recommandations 6
Retours presse de la campagne 2019 7
Ressources documentaires 10
Sur le web 12

Calendrier 2020

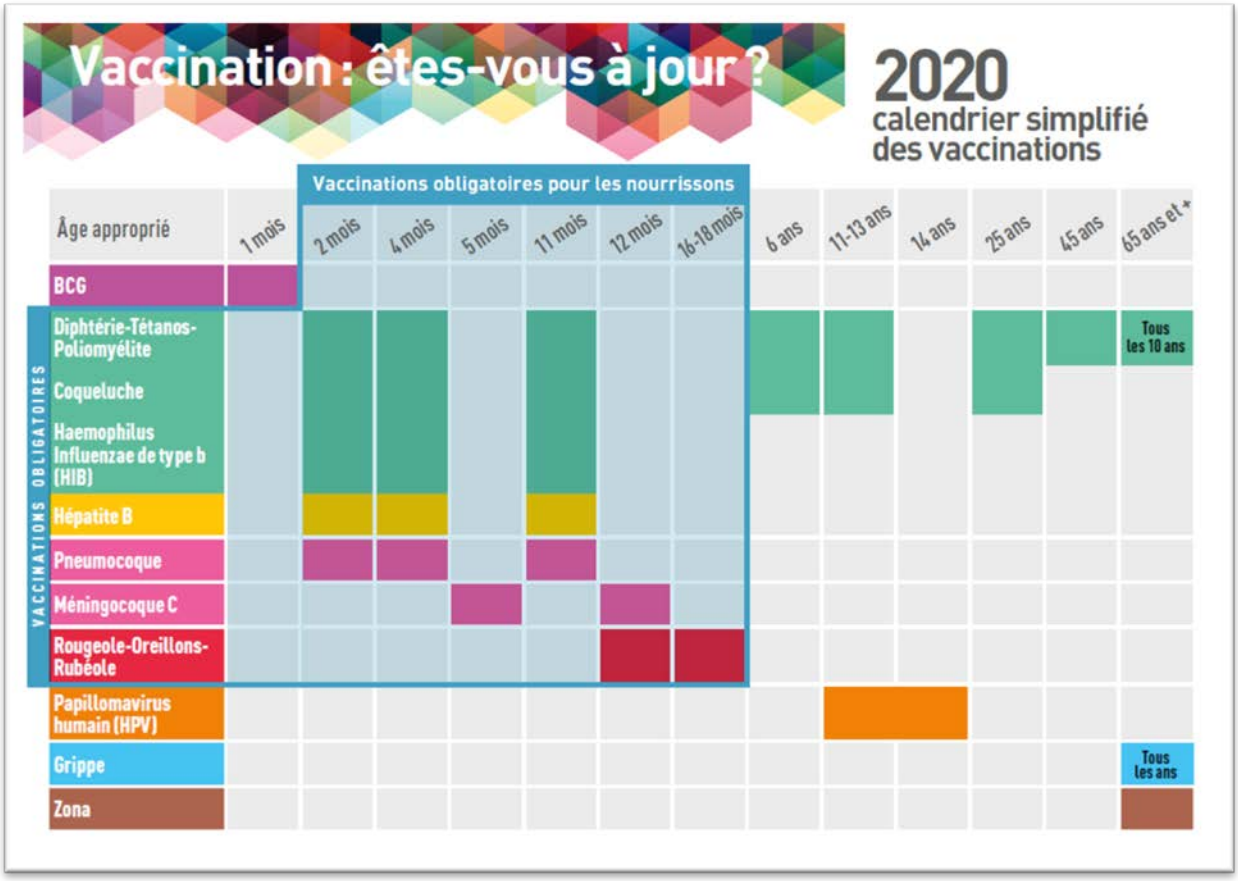

Les vaccinations contre la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos, l'*Haemophilus b*, l'hépatite B, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le pneumocoque et le méningocoque sont **obligatoires chez les nourrissons avant l'âge de 18 mois.**

Qu'est-ce que ça veut dire « être à jour » ?

« Être à jour » c'est avoir reçu les vaccins nécessaires en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé.

Si mes vaccins ne sont pas « à jour » ?

Il n'est pas nécessaire de tout recommencer, il suffit de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue. On parle de « rattrapage ».

Pour en savoir plus

VACCINATION INFO SERVICE.FR

Le site de référence qui répond à vos questions

BCG (Tuberculose)

La vaccination contre la tuberculose est recommandée à partir de 1 mois et jusqu'à l'âge de 15 ans chez certains enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite

Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes soit 25, 45, 65 ans et ensuite tous les dix ans.

Coqueluche

Le rappel coqueluche se fait à 25 ans. Les futurs parents sont particulièrement concernés, car la vaccination protège les nourrissons de moins de 6 mois dont la vaccination n'est pas complète.

Hépatite B

Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la première année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

Pneumocoque

Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée dans des situations particulières.

Méningocoque C

À partir de l'âge de 12 mois et jusqu'à l'âge de 24 ans inclus, une dose unique est recommandée pour ceux qui ne sont pas déjà vaccinés.

Rougeole-Oreillons-Rubéole

Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses de vaccin.

Papillomavirus humain (HPV)

La vaccination est recommandée chez les filles âgées de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans inclus. La vaccination des garçons aux mêmes âges sera mise en place à partir du 1er janvier 2021. De plus, la vaccination est recommandée aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à l'âge de 26 ans.

Grippe

La vaccination est recommandée, chaque année, notamment pour les personnes à risque de complications : les personnes âgées de 65 ans et plus, celles atteintes de certaines maladies chroniques dont les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et les personnes obèses (IMC>40 kg/m²).

Zona

La vaccination est recommandée chez les personnes âgées de 65 à 74 ans inclus.

D T07-016-20PC Mise à jour : avril 2020

Une question ? Un conseil ? Parlez-en à votre médecin, votre pharmacien, votre sage-femme ou votre infirmier.

Santé publique France

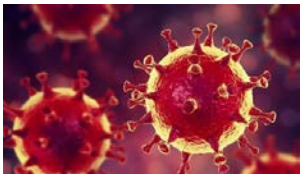

La vaccination dans le contexte Coronavirus

Rapidement après le début de la pandémie, le ministère et les autorités sanitaires ont appelé à poursuivre la vaccination.

La couverture vaccinale, mesurée par Santé publique France fin mai pour la première dose de vaccin hexavalent et pour la vaccination contre le méningocoque C, est restée stable en 2020.

Cependant, la couverture vaccinale pour la première dose de vaccin rougeole-oreillons-rubéole chez les enfants âgés de 14 et 15 mois en mai 2020 a quant à elle diminué de 2,5 points par rapport à l'année dernière. Cette tendance est plus marquée dans les départements où le virus SARS-CoV-2 a le plus circulé.

Au regard du rapport de Santé publique France publié le 1er juillet dernier, portant sur le bilan de la première année de l'extension des obligations vaccinales du nourrisson, le Ministère de la santé appel à ne pas retarder la vaccination des enfants.

Le rapport

La synthèse

Dans son avis daté du 4 juin 2020, la HAS (Haute autorité de santé) a appelé à une reprise rapide de l'ensemble des activités de vaccination dans le contexte de l'épidémie de COVID-19. Au regard de la diminution importante du nombre de vaccins délivrés durant le confinement, la HAS estime qu'il y a urgence en particulier pour les nourrissons et les populations particulièrement fragiles.

Pendant la crise sanitaire, la HAS a publiée deux autres avis, sur :

- le maintien de la vaccination obligatoire des nourrissons

  Les vaccinations obligatoires des jeunes enfants de moins de deux ans doivent absolument être poursuivies en suivant le calendrier habituel des vaccinations.

- la grippe saisonnière

Textes réglementaires - Recommandations

Derniers textes réglementaires parus depuis environ une année

Vaccination obligatoire de l'enfant

- Décret n° 2019-137 du 26 février 2019 relatif aux examens médicaux obligatoires de l'enfant et au contrôle de la vaccination obligatoire
- Arrêté du 26 février 2019 relatif au calendrier des examens médicaux obligatoires de l'enfant

➔ **À venir** : Décret définissant les conditions selon lesquelles les sages-femmes peuvent prescrire et pratiquer les vaccinations de la femme et de l'enfant. (Prévu en février 2020, selon l'échéancier (article 31) de la Loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé du 24 juillet 2019

Grippe saisonnière

- Décret n° 2019-357 du 23 avril 2019 relatif à la vaccination contre la grippe par les pharmaciens d'officine

- Arrêté du 23 avril 2019 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par les pharmaciens d'officine

- Décret n° 2019-713 du 5 juillet 2019 relatif à l'expérimentation pour le développement de la vaccination contre la grippe saisonnière des professionnels de santé et des personnels soignants exerçant ou intervenant en établissements de santé et en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

- Instruction DGS/SP1/VSS/DGOS/PF2/DGCS/MSP/2019/185 du 7 août 2019 relative aux mesures de prévention et de contrôle de la grippe saisonnière

- Note d'information DGS/SP1/DGOS/PF2/DGCS/MSP/2019/191 du 3 septembre 2019 sur la vaccination contre la grippe saisonnière des personnels des établissements sanitaires et médico-sociaux.

BCG

- Décret n° 2019-149 du 27 février 2019 modifiant le décret n° 2007-1111 du 17 juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale contre la tuberculose des professionnels

- Instruction DGS/SP2/2019/162 du 27 juin 2019 relative aux approvisionnements en vaccins antituberculeux BCG

Papillomavirus

- Décret n° 2019-712 du 5 juillet 2019 relatif à l'expérimentation pour le développement de la vaccination contre les infections liées aux papillomavirus humains

Hépatite B

- Arrêté du 27 février 2019 modifiant l'arrêté du 6 mars 2007 relatif à l'obligation d'immunisation contre l'hépatite B pour les assistants dentaires en formation

Typhoïde

- Décret du 14 janvier 2020 relatif à l'obligation vaccinale contre la fièvre typhoïde des personnes exerçant une activité professionnelle dans un laboratoire de biologie médicale (Décret suspendant l'obligation de vaccination contre la fièvre typhoïde des personnes exerçant une activité professionnelle dans un laboratoire de biologie médicale).

Sécurité Vaccinale et recommandations

➔ Recommandations de la Haute autorité de santé (HAS)
➔ Avis et rapports du haut conseil de la santé publique (HCSP)
➔ Ruptures de stock et autorisation de mise sur le marché de l'Ansm

Retours presse de la campagne 2019

- La vaccination contre la grippe en Indre-et-Loire est en hausse . *France Bleu Touraine, 17 février 2020*
- Docteur Thierry Prazuck (du CHRO) sur le vaccin contre la grippe. *France Bleu Orléans, 24 octobre 2019*
- Après l'épidémie de rougeole, sensibilisation aux vaccins cette semaine à Tours . *Info Tours, 29 avril 2019*
- Tours : une opération de vaccination en pleine rue. *France bleu Touraine, 25 avril 2019*
- 6 morts dans le Loiret: "Les soignants dans les hôpitaux, dans les Ehpad, doivent être vaccinés !" déclare Agnès Buzyn. *France 3 Centre-Val de Loire, 11 février 2019*

Mais aussi …

LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU LOIR-ET-CHER / Mercredi 23 octobre 2019

Dépistage et vaccination pour les étudiants

Des soirées dépistage et vaccination sont organisées régulièrement au Service de santé universitaire de la Maison des étudiants de Blois.

L'infirmière du SSU (service de santé universitaire) Aude Didierlaurent organise des soirées à destination des étudiants. Ce fut le cas dernièrement où il était proposé un dépistage des IST (infections sexuellement transmissibles) et la vaccination gratuite classique (DTP, ROR, hépatite B, papillomavirus…).

Douze jeunes s'étaient inscrits à cette soirée. « *Les jeunes ont des infos sur les IST lors de leur scolarité. Ils n'en retiennent pas forcément grand-chose, ils sont souvent mal informés. C'est la raison première de l'existence de ces soirées. Je suis allée en amphi faire une présentation générale ainsi qu'au resto universitaire* », explique l'infirmière.

Lors de cette soirée, elle est accompagnée d'infirmières et d'un médecin du CeGIDD 41 (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic). Le docteur Camille Gerbaud et l'infirmière Claire Guilmin-Cabo rappellent qu'elles sont là pour regarder le carnet de vaccination et mettre à jour celles qui n'y sont pas, et que le CeGIDD qui se situe au centre hospitalier de Blois est là aussi pour dépister les IST.

Les étudiants sont venus se renseigner sur les infections sexuellement transmissibles, se faire dépister et faire le point sur leurs vaccinations.

Un questionnaire et un test rapide

Les étudiants sont pris en charge par Aude Didierlaurent qui les invite à remplir un questionnaire qui servira de base de travail au médecin. « *Les réponses sont une indication sur le contexte et le mode de vie des jeunes, et servent d'orientation pour le dépistage. Notre rôle est avant tout de discuter et d'écouter pour ensuite conseiller les étudiants. Nous pouvons aussi prescrire une contraception, dépister des violences… Ils nous questionnent souvent sur les modes de transmission des IST et on constate que beaucoup ont des a priori, font des confusions* », explique le docteur Laetitia Canazzi.

Loïs, étudiante âgée de 18 ans, est venue pour se faire dépister. « *Le médecin nous fait un test, dont on aura le résultat dans 30 minutes, qui sera une première indication pour savoir si j'ai une maladie ou pas. C'est rassurant.* »

Juliette est venue principalement s'informer sur les différentes maladies sexuellement transmissibles et sur la contraception. « *C'est important de se faire dépister pour savoir où on en est même si on n'a pas de conduite à risque* », affirme-t-elle.

D'autres soirées de ce type, ainsi que sur d'autres thématiques, sont prévues tout au long de l'année scolaire : le 16 novembre, il sera question de nutrition, puis viendra une soirée sur le handicap.

Anne Richoux

Prochaine soirée de vaccination et de dépistage au SSU, Maison de l'étudiant, 10-12, rue Anne-de-Bretagne, à Blois, mardi 10 décembre de 18 h à 20 h. Soirée réservée aux étudiants de l'université, de l'IUT, de l'Insa, de l'Ifsi et de l'Inspe. Renseignements : 02.54.55.21.32 ; aude.didierlaurent@univ-tours.fr

© La Nouvelle République

LA REPUBLIQUE DU CENTRE / Jeudi 17 octobre 2019

Vaccin contre la grippe

C'est aussi en pharmacie

■ **NOUVEAUTÉ.** Le vaccin peut aujourd'hui être inoculé par les pharmaciens. C'est le cas dans 150 des 190 officines du Loiret. Seules les personnes à risque sont concernées par ce dispositif. Elles ont reçu un bon de prise en charge.

■ **OBJECTIF.** Ce parcours de santé facilité a pour vocation de renforcer la couverture vaccinale, sans encombrer les cabinets médicaux, et lutter ainsi plus efficacement contre une éventuelle épidémie toujours redoutée.

PHOTO ERIC HUGOT

PAGES 2 ET 3

Santé

La campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière s'est ouverte mardi et s'achèvera le 31 janvier 2020. Avec une nouveauté cette année, la possibilité de se faire inoculer le vaccin en pharmacie, sous certaines conditions. Une mesure qui fait suite à une expérimentation concluante de deux ans, menée dans quatre régions. Objectif : inciter les personnes les plus vulnérables au virus à se faire vacciner.

Gaël Danse
gael.danse@centrefrance.com

Depuis mardi, outre le médecin, la sage-femme ou l'infirmier, le pharmacien volontaire peut vacciner directement dans son officine. Sont concernés les adultes ciblés par les recommandations vaccinales, autrement dit les personnes âgées de plus de 65 ans, les diabétiques, les personnes en insuffisance cardiaque, respiratoire ou rénale, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'obésité sévère. Expérimenté dans quatre régions-test l'an dernier, le dispositif s'est généralisé à tout le territoire. Une mesure qui vise à inciter les personnes les plus vulnérables au virus à se faire vacciner, notamment dans les territoires où il est difficile d'obtenir un rendez-vous chez un médecin.

« Pour améliorer la couverture vaccinale »

Et pour cela, rien de plus simple. Il suffit de retirer son vaccin en pharmacie, sur présentation de son bon de prise en charge de l'assurance-maladie – 139.220 assurés concernés dans le Loiret – et de se faire vacciner sur place, à condition que le pharmacien ait été formé et ait déclaré cette nouvelle activité auprès de l'Agence régionale de santé. Aucun frais à avancer. Le vaccin et son injection sont pris en charge par la CPAM. « Moins de 50 % de la population pour laquelle le vaccin antigrippal est recommandé se fait vacciner, souligne Éric Doudet, président régional de l'Ordre des pharmaciens. Tout l'enjeu est d'aller vacciner ceux qui ne l'étaient pas pour atteindre les 75 % minimum, car le vaccin permet de se protéger soi mais aussi les autres. »

Pour pouvoir manier la seringue, le professionnel de santé a, en amont, suivi une formation validante, à la fois théorique et pratique. « Il s'agit, d'abord, de poser les bonnes questions pour s'assurer qu'il n'y a pas de contre-indication (greffe, allergie…), et de faire signer un consentement, explique Étienne Simon, de la pharmacie La Cigogne, à Orléans. Enfin, il fallait s'approprier le geste technique. » Sans oublier l'aménagement d'un espace de confidentialité, aux normes d'hygiène et de sécurité.

« Pouvoir vacciner c'est excessivement positif pour améliorer la couverture vaccinale, limiter l'épidémie et les décès, poursuit le pharmacien. C'est aussi valorisant pour notre métier, montrer que nous ne sommes pas juste des vendeurs de médicaments ou de parapharmacie, mais que nous prenons notre part de responsabilité dans le parcours de soin. »

Convaincre les plus récalcitrants au vaccin antigrippal

L'occasion, aussi, de convaincre les plus récalcitrants au vaccin contre la grippe. « Il y a une certaine méfiance, note Elsa Raymond, pharmacienne. On prend le temps d'échanger, de rassurer, d'expliquer. En proposant de le faire sur place, on peut notamment toucher celles et ceux qui venaient acheter le vaccin mais le conservait tout l'hiver dans leur réfrigérateur ! »

Quant aux clients, ils ne cachent pas leur satisfaction. « Nous avions une vraie demande », ajoute Étienne Simon. Hier après-midi, les six pharmaciens de son officine avaient déjà vacciné une cinquantaine de clients. « Nous nous faisons vacciner contre la grippe depuis de nombreuses années. Pouvoir le faire ici a un côté très pratique », commentent Francisco, septuagénaire et son épouse Gisèle. Et Mélissa, 31 ans, de conclure : « On gagne du temps, ce n'est pas négligeable ». ■

© La République du Centre

« Non, la vaccination ne concerne pas que les vieux »

Le Docteur Thierry Prazuck, chef du service des maladies infectieuses à l'hôpital d'Orléans, évoque les objectifs de la vaccination et l'efficacité des vaccins.

« Non, la vaccination contre la grippe ne concerne pas que les vieux !, précise d'emblée le docteur Thierry Prazuck. Elle est vivement recommandée chez les personnes fragiles, y compris certains enfants. » Le vaccin peut, aussi, être préférable dans certains cas, comme des ALD, sans pour autant avoir reçu de bon de prise en charge de l'assurance-maladie. « Il ne faut pas hésiter à se renseigner auprès de son médecin traitant », conseille le professionnel.

Aujourd'hui, la couverture vaccinale reste grandement insuffisante. En cela, la vaccination dans les officines « est une bonne initiative, il faut utiliser tous les moyens possibles ».

En effet, souvent banalisée, la grippe n'est pourtant pas une infection bénigne et peut entraîner de graves complications. « En janvier dernier, deux personnes sont décédées aux Coteaux (à La Chapelle-Saint-Mesmin), et elles étaient jeunes, rappelle Thierry Prazuck. On pense passer à travers les mailles du filet, rien n'est moins sûr. »

Au centre hospitalier d'Orléans (CHRO), la campagne de vaccination auprès du personnel de santé est prévue en novembre. « C'est important pour préserver nos patients. D'autant que la grippe est transmissible dès la veille des premiers symptômes et que la contamination s'opère jusqu'à 1,50 m. » Le personnel vacciné disposera d'un pin's le précisant. « Les autres seront vivement invités à porter un masque, commente le docteur. C'est leur choix, il faut l'assumer et se montrer responsable ».

DOCTEUR. Thierry Prazuck.

Ni aluminium ni adjuvant

Concernant le vaccin à proprement parler, Thierry Prazuck insiste sur le fait qu'il ne contient ni aluminium ni adjuvant. « Il faut s'enlever ça de l'esprit ! » Cette année, le vaccin, dit quadrivalent, protégera contre quatre types de virus susceptibles de circuler cet hiver, « ce qui permet d'augmenter son efficacité ».

Et, quand se vacciner ? « L'hiver dernier, le seuil épidémique était atteint à mi-janvier, pour huit semaines. Sachant qu'il faut compter quinze jours pour que le vaccin soit efficace, je recommande de se faire vacciner en novembre, ou début décembre. » Et si le vaccin n'est pas efficace à 100 %, il réduit nettement le risque de tomber malade et permet de réduire les symptômes. ■

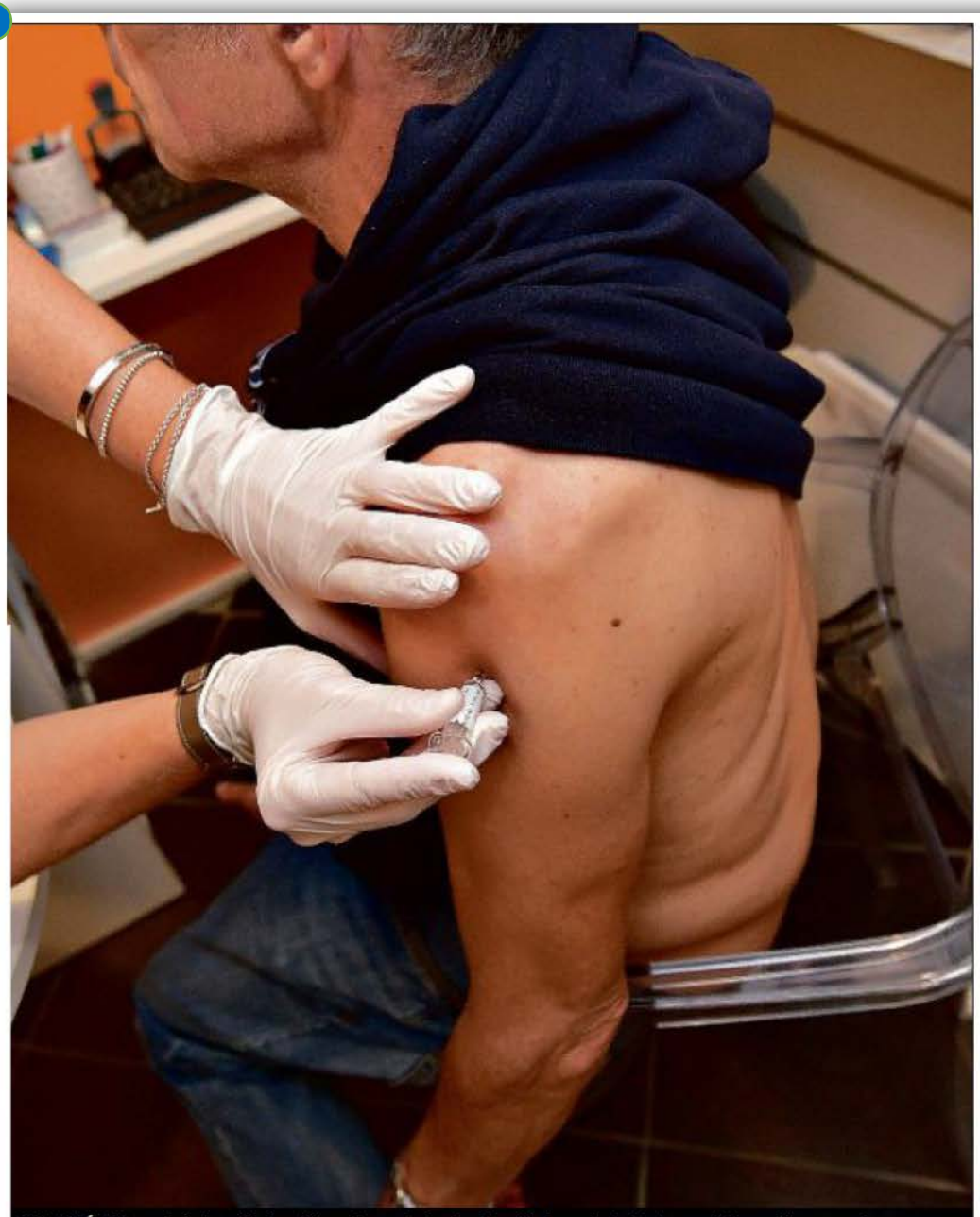

NOUVEAUTÉ. Cette année, il est possible de se faire vacciner contre la grippe dans 150 pharmacies du Loiret, sous certaines conditions. PHOTOS ÉRIC MALOT

EN PRATIQUE

Qui est concerné ?
Le vaccin contre la grippe est recommandé pour les personnes à risque : âgées de 65 ans et plus, atteintes de certaines maladies chroniques (asthme, diabète), les femmes enceintes, les personnes obèses. Il est également conseillé pour les professionnels de santé. Pour les mineurs, la prescription préalable du médecin reste nécessaire.

Comment se déroule la vaccination ?
Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination peuvent retirer leur vaccin en pharmacie sur présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier ou pharmacien volontaire.

Les pharmaciens peuvent-ils tous vacciner ?
Depuis cette année, les pharmaciens peuvent vacciner – uniquement contre la grippe –, à trois conditions : avoir été formés, disposer d'un espace de confidentialité et s'être déclarés auprès de l'Agence régionale de santé (ARS). Pour le Loiret, 79 % des officines ont déclaré au moins un pharmacien vaccinateur, soit 150 officines sur les 190 du département. Pour chaque injection réalisée, le pharmacien va toucher 6,30 €. Il devra remettre une attestation au client pour le médecin traitant.

Si je n'ai pas de bon de prise en charge ?
Outre les personnes à risque ayant reçu un bon de l'Assurance-maladie, chacun peut acheter son vaccin en pharmacie, mais devra prendre rendez-vous avec un médecin ou un infirmier pour l'injection. Vendu environ 10 €, il n'est pas remboursé par la Sécurité sociale mais peut bénéficier d'une prise en charge éventuelle par la complémentaire santé, selon le contrat.

Le vaccin 2019/2020.
Les virus de la grippe évoluant constamment, chaque année l'Organisation mondiale de la santé (OMS) adapte en conséquence la composition des vaccins. Celui de l'hiver 2019-2020, dit quadrivalent (deux souches A et deux B), protégera contre quatre types de virus.

Quand la mairie s'en charge

RENDEZ-VOUS. Certaines municipalités s'emparent du sujet pour assurer une meilleure couverture vaccinale des habitants de leur commune. C'est le cas, notamment, à Chaingy où, depuis plusieurs années, la Ville propose une séance de vaccination antigrippe dans ses locaux. Elle s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans ayant reçu un bon de prise en charge. « Jean-Pierre Durand, maire – lui-même médecin – assure l'acte avec le Dr Stéphanie Jousson, précise Agnès Lecaille, directrice générale des services. On se charge de récupérer les vaccins et, chaque année, nous accueillons près de 80 personnes. »

© La République du Centre

LA NOUVELLE REPUBLIQUE DE L'INDRE / Samedi 27 avril 2019

La piqûre de rappel

Le centre de vaccination de l'Indre est venu se faire connaître hier, place de la République.

La recrudescence de la rougeole alarme. 2913 cas recensés en France, en 2018, dont 106 cas en Centre-Val de Loire. Ainsi, la Semaine de la vaccination européenne sonne, cette année, comme un cri d'alerte. A Châteauroux, pour l'occasion, un stand a été installé hier, place de la République. Il proposait plusieurs animations pour sensibiliser les passants à la question de la vaccination.

En 2017, dans l'Indre, la couverture vaccinale ne couvrait que 81 % de la population. Les vaccins *« on y pense, on dit qu'on va les faire, puis on oublie »*, explique Christophe Delesalle, médecin au centre de vaccination de l'Indre. Pour lui, cette journée est aussi un moyen de *« répondre aux interrogations des passants face à la nouvelle réglementation vaccinale. Maintenant, il y a 11 vaccins obligatoires, contre 3 en 2017. Les gens se demandent pourquoi le calendrier vaccinal change »*. Mais il rassure : *« Les connaissances sur la santé s'améliorent et s'adaptent. Parfois, on réduit certains vaccins, comme celui contre tétanos, dont le rappel était tous les cinq ans il y a encore quelques années »*.

L'équipe du Centre de vaccination de l'Indre accueillait les passants, place de la République.

Une vaccination rapide et gratuite

Les passants ont également pu être vaccinés sur place - une dizaine dans la matinée. *« Encore trop de personnes ne savent pas qu'il existe un centre départemental de vaccination à Châteauroux, où le rappel est gratuit »*, précise le médecin. Et vous, êtes-vous à jour ?

Chloé Ganne

Centre Colbert, 2 place Eugène-Rolland ; tél. 02.54.08.13.35 ; vaccination36@uc-irsa.fr

© La Nouvelle République

LE BERRY REPUBLICAIN / Jeudi 25 avril 2019

SANTÉ

Rougeole, couverture vaccinale défaillante en Centre-Val de Loire

PAGE 5

SANTÉ ■ En pleine Semaine européenne dédiée à cet acte, l'Agence régionale de santé est préoccupée

Rougeole, vaccination à la traîne

Alors que s'ouvre la treizième Semaine européenne de la vaccination, l'Agence régionale de santé attire l'attention sur la recrudescence de la rougeole.

Frank Simon
frank.simon@centrefrance.com

« La vaccination représente un enjeu majeur de santé publique et demeure le moyen de prévention le plus efficace, et le plus sûr, pour se protéger contre de nombreuses maladies infectieuses. » Alors que la treizième édition de la Semaine européenne de vaccination s'est ouverte hier (elle dure jusqu'au 30 avril), Bertrand Moulin, délégué départemental de l'Agence régionale de santé (ARS) du Cher, souligne : « Si se vacciner est un acte efficace de protection individuelle, c'est également un acte efficace de protection collective en évitant d'être le vecteur de la transmission de la maladie à ses proches. »

VACCINS. Le vaccin contre la rougeole n'est efficace qu'avec deux doses injectées. PHOTO I. FULLERINGER

Recrudescence

Cette position a récemment attaquée et quelques détracteurs ont remis en cause la validité de plusieurs vaccins. Mais une position qui s'impose de plus en plus aux professionnels de santé, favorables à la vaccination. À l'image de l'ARS, préoccupée actuellement par la recrudescence de la rougeole en France et en Région Centre-Val de Loire.

La rougeole. « Nous sommes toujours dans la stratégie d'élimination pure et simple de la rougeole. Mais nous nous heurtons à une poussée de cette maladie en raison, notamment, d'une couverture vaccinale défaillante. »

Pour que cette immunité contre la rougeole soit efficace et que la maladie soit éliminée, il est en effet nécessaire qu'au moins 95 % des enfants soient vaccinés. Il s'agit d'un vaccin à deux doses, à injecter dans les 24 premiers mois qui suivent la naissance. Et si la première vaccination est dans la moyenne nationale, voire au dessus comme dans le Cher (92,9 % contre 89,6 %), en revanche, la prise de la seconde dose est beaucoup plus aléatoire. Dans le département, par exemple, elle est de 78,6 % contre 80,3 % en France. Une faille dans le processus de vaccination. « Ne faire qu'un seul vaccin contre la rougeole ne suffit pas. Il est nécessaire de passer par les deux doses pour que cela soit efficace, souligne Bertrand Moulin. Nous avons donc multiplié les alertes et les recommandations, notamment auprès des professionnels, pour accentuer la sensibilisation auprès des parents. »

106 cas de rougeole notifiés à l'ARS Centre

En 2018, « 106 cas de rougeole » ont été notifiés à l'ARS Centre (aucun pour le Cher). Par contre, « 35 cas ont été confirmés en Région, dont 27 dans le seul département de l'Indre-et-Loire avec 32 % des personnes infectées hospitalisées ». L'an passé, 2.913 cas de rougeole ont été notifiés en France, entraînant trois décès.

Le pneumocoque. En 2017, la couverture vaccinale « pneumocoque 3 doses », chez les enfants âgés de 24 mois, variait de 88,4 % en Indre-et-Loire à 93,3 % dans le Cher. L'évolution des couvertures vaccinales entre 2015 et 2017 n'était pas homogène selon les départements de la Région. Alors qu'elles étaient stables dans le Loir-et-Cher et le Loiret, elles avaient légèrement augmenté dans le Cher (de 90 à 93), et l'Eure-et-Loir.

La grippe. En Région, en 2018, la couverture vaccinale grippe sur la population à risque était estimée à 49,1 % (48,7 % pour le Cher) contre 47,2 % en France. Chez les 65 ans et plus, la couverture vaccinale était de 53 % (52,3 %, Cher) tandis qu'elle était de 31,2 % (30,3 %, Cher) chez les moins de 65 ans. ■

© La République du Centre

Ressources documentaires

Presse

- Les Décodeurs du Monde : Le vaccin contre les papillomavirus désormais recommandé aux jeunes garçons *Le Monde, 16 décembre 2019*
- Deux arguments contre les vaccins obligatoires balayés par le Conseil d'Etat. *Le Monde, 11 avril 2019*
- La loi santé : un nouvel élan. L'évolution du champ des compétences : l'exemple de la vaccination (Journal du droit de la santé et de l'Assurance maladie) - *JDSA, n° 24, p. 3-16, 15 décembre 2019*
- Bulletin épidémiologique hebdomadaire n° n° 22-23, 17 septembre 2019 : dossier spécial sur la prévention du cancer du col de l'utérus - *Santé publique France*
- Après la pénurie, les centres de PMI prioritaires pour les vaccins contre la tuberculose, mais à un prix plus élevé. *Localtis, 08 juillet 2019*
- Pourquoi les vaccins sont-ils obligatoires ? Vidéo. *Le Monde, 27 avril 2019*
- Revue ADSP (Actualité et dossier de santé publique) n° 105, décembre 2018 : Recommandation, obligation et consentement en santé (l'obligation et les réticences vaccinales). *Le Haut Conseil de Santé Publique*
- Rougeole. Non, le vaccin n'est pas à l'origine de l'autisme . *Que Choisir, 10 mars 2019*

Publications scientifiques et rapports

- Premier bilan annuel des obligations vaccinales du nourrisson. *Santé publique France, juillet 2020, 68 p.* La synthèse du rapport (8 p.)
- L'hésitation vaccinale, un phénomène multifactoriel : constat, étude et pistes d'évolution ». *Assemblée nationale*. Audition publique du 14 novembre 2019.
- Rapport sur la sécurité des vaccins obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans – *Ansm, 26 juin 2019*
- Bulletin de santé publique Centre-Val-de-Loire Avril 2019. *Santé publique France*
- Campagne de vaccination de masse et hésitation vaccinale. *ENA, Les Papiers de recherche de L'ENA, coll. Gestion des risques. mars 2019.*
- Concertation citoyenne sur la vaccination : le bilan de Santé publique France. *La Santé en action, n° 444, 2018, p. 50*
- Conférence internationale sur les soins de santé primaires : d'Alma-Ata à la couverture sanitaire universelle et aux objectifs de développement durable. *Astana, Kazakhstan, 25 et 26 octobre 2018.*
- "Quelles mesures sont perçues comme utiles par les médecins généralistes français pour améliorer leurs pratiques vaccinales ? Vaccination des jeunes enfants : des données pour mieux comprendre l'action publique." Le Maréchal, M., et al. (2017, mis à jour le 10, sept. 2019). *BEH, n° Hors-série, p.36-40*.
- Plan d'action mondial pour les vaccins 2011-2020. *Genève : Organisation mondiale de la santé (OMS), 2013, 148 p.*

Sur le web

- **Vaccination-info-service.fr :** le site grand public dédié du ministère
- **L'Espace professionnel de Vaccination-info-service.fr :** Recommandations spécifiques, aspects réglementaires et juridiques, adhésion vaccinale et controverses
- **Actualités du ministère chargé de la santé** : nouveaux vaccins, arrêt de commercialisation et mise à jour
- **Dossier thématique de Santé publique France** : les dernières actualités et informations clés sur la vaccination
- **Dossier Vaccination de l'OMS**
- **Réponses aux idées fausses sur la vaccination par l'OMS**
- **Institut Pasteur** : recommandations générales, indications pour chacun des vaccins
- **Vaccins et vaccinations de l'Inserm** Des réponses aux questions du grand public : en quoi consiste la vaccination ? Comment fonctionne un vaccin ? Pourquoi se faire vacciner ? les avancées de la recherche

VACCINATION INFOSERVICE.FR

Santé publique France